N° 111 Juin 2020

Commune de Bas-Intyamon



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale ordinaire du 30 juin 2020

Afin de respecter les normes sanitaires et la distanciation sociale, les citoyens sont convoqués sur un site hors commune. La salle CO2 nous offre ces sécurités. Nous vous remercions de votre compréhension

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamon, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 30 juin 2020 à 20.00 h. A la salle CO2 – la Ronclina 4 – 1635 La Tour de Trême

Tractanda:

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 novembre 2019 (il ne sera pas lu)
- 2. Comptes 2019 (ils ne seront pas lus)
- a) de fonctionnement
- b) d'investissement
- 3. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
- 4. Crédit d'investissement –bâtiment d'édilité à Enney Rapport de la Commission financière et vote
- 5. Crédit d'investissement pour des travaux à l'ancienne administration Enney – immeuble Route du Tôt 1 Rapport de la Commission financière et vote
- 6. Crédit d'investissement pour l'étude du projet d'alimentation en eau des alpages communaux et privés région Villars-sous-Mont et Enney Rapport de la Commission financière et vote
- 7. Approbation des statuts de l'ARG
- 8. Approbation des statuts Option Gruyère
- 9. Règlement relatif aux émoluments et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
- 10. Règlement sur les finances communales et son règlement d'exécution
- 11. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale sont à disposition des citoyens à l'administration communale (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch.

Le Conseil communal

2. Comptes 2019

Commentaire

En application de la loi sur les communes, les comptes 2019 ont été contrôlés par la fiduciaire Cuennet Sàrl, le 28 avril 2020. Ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

Les finances communales se composent de deux volets importants :

- les charges liées, soit toutes les participations que le canton facture aux communes, ainsi que toutes contributions liées à des associations de district et à des ententes intercommunales.
- les dépenses purement liées au fonctionnement de la commune, soit le ménage communal.

Dicastère 0 : Administration

L'important chantier de l'Auberge justifie le dépassement du budget des vacations du Conseil communal.

Le déménagement de l'administration dans ses nouveaux locaux a également généré des frais supplémentaires.

Dicastère 1 : Ordre public

Le fonctionnement de ce dicastère respecte le budget.

Dicastère 2 : Enseignement et formation

Dès la rentrée scolaire d'août 2018, les transports scolaires sont entièrement portés à la charge des communes. Il en résulte pour Bas-Intyamon une augmentation de plus de Fr. 84'000.- sur ce poste en particulier, augmentation qui était prévue au budget.

Dicastère 3 : Culture et loisirs

La réfection du gazon d'une partie de la place de jeux a été nécessaire en raison d'une invasion de hannetons. Le matériel et les heures des employés représentent une dépense non prévue de près de Fr. 13'000.-.

Dicastère 4 : Santé

Ce dicastère est essentiellement composé de charges liées et boucle légèrement en hausse par rapport budget.

Dicastère 5 : Affaires sociales

La différence qu'accuse ce dicastère par rapport au budget se situe dans les subventions aux crèches nettement supérieures ainsi que la participation pour les personnes handicapées ou inadaptées sous-évaluée par le Canton au moment du budget.

Dicastère 6 : Routes communales, génie civil

Un montant de charges de Fr. 44'700.- a été provisionné en 2018 et prélevé sur la réserve en 2019. L'achat de machines supplémentaires a également été nécessaire pour le bon fonctionnement du service d'édilité.

Dicastère 7 : Protection et aménagement de l'environnement

Comme prévu dans la loi sur les communes, les chapitres environnementaux, soit l'approvisionnement en eau et l'épuration et la gestion des déchets, sont autofinancés à 100 % par la perception de taxes.

Dicastère 8 : Economie

Le déficit résiduel de ce dicastère est légèrement supérieur au budget. Il s'agit de factures des Syndicat des routes alpestres dont les budgets n'étaient pas intégralement annoncés.

Dicastère 9 : Finances et impôts

Les logements nouvellement construits ont pour conséquence une augmentation significative de la population dont résulte un apport fiscal supplémentaire mais, également, des charges liées supérieures.

Les impôts sur les bénéfices des personnes morales, les contributions immobilières ainsi que l'impôt sur les véhicules ont également été nettement supérieurs aux rentrées 2018 ainsi qu'au budget.

De plus, les impôts extraordinaires représentent un bénéfice substantiel qui a permis des mises en réserve pour un montant de Fr. 300'000.

Bénéfice 2019 avant mises en réserves	367'834.81
Réserves	
Pertes sur débiteurs	100'000.00
Réserve LPP cantonale	170'000.00
Réserve étude approvisionnement en eau des alpages	30'000.00
Total	300'000.00
Bénéfice net exercice 2019	67'834.81

Commune de Bas-Intyamon Caisse communale 1667 Enney

Récapitulation des comptes de fonctionnement

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Produits	Charges	Charges	Charges	Produits
0	Administration	1'764'634.63	1'250'784.85	1'599'470.00	1'188'215	1'485'071.40	1'091'599.75
1	Ordre public	233'320.76	211'719.53	219'860.00	145'876.00	165'194.45	100'594.82
2	Enseignement et formation	2'093'919.80	141'813.05	2'001'369.00	109'793.00	1'785'985.42	110'651.65
3	Culte, culture et loisirs	114'508.57	1.57	100'999.00	0.00	105'754.85	1.55
4	Santé	497'624.40	16'377.30	488'900.00	5'700.00	480'322.30	7'643.60
5	Affaires sociales	690'521.29	5.12	632'249.00	0.00	634'274.82	5.10
6	Transports et communications	562'973.70	67'747.92	437'424.00	11'000.00	457'900.65	11'698.75
7	Protection et aménagement de l'environnement	785'146.79	743'251.49	768'068.00	707'942.00	724'238.19	625'069.84
8	Economie	974'146.70	880'610.77	661'502.00	580'200.00	684'755.58	607'298.45
9	Finances et impôts	1'085'157.60	5'557'477.45	749'997.00	4'815'652.00	1'300'490.60	5'296'545.27
	Totaux fonctionnement	8'801'954.24	8'869'789.05	7'659'838.00	7'564'378.00	7'823'988.26	7'851'108.78
	Excédent de charges/produits	67'834.81			95'460.00	27'120.52	

Commune de Bas-Intyamon Caisse communale 1667 Enney

Récapitulation des comptes d'investissement

		Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
		Charges	Produits	Charges Produits		Charges	Produits
0	Administration						
1	Ordre public	190'565.05	76'226.00	225'048.00	90'019.00		
2	Enseignement et formation		2'116.80	15'000.00	10'500.00	74'938.75	
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
5	Affaires sociales						
6	Transports et communications	244'632.67	76'709.50	546'877.00	307'456.00	335'618.30	227'776.60
7	Protection et aménagement environnement	217'655.35	186'832.95	893'866.00	232'959.00	102'081.20	91'243.10
8	Economie						
9	Finances et impôts	2'463'720.55	234'549.00	2'172'508.00	83'566.00	797'285.96	361'241.60
	Totaux investissements	3'116'573.62	576'434.25	3'853'299.00	724'500.00	1'309'924.21	680'261.30
	Excédents charges/produits		2'540'139.37		3'128'799.00		629'662.91

Un point sur les différents investissements :

En caractères gras : les dossiers terminés		Crédit accordé	Disponible au 01.01.2019	Charges 2019	Produits 2019	Disponible au 31.12.2019
Etude d'un bâtiment d'édilité	2019	50'000.00	50'000.00	40'725.45	2010	9'274.55
Réalisation d'un collecteur d'eaux usées Gare	2019	180'000.00	180'000.00	590.40		179'409.60
Investigation pour l'assainissement Tsorochemon	2019	84'949.00	84'949.00			84'949.00
subvention Tsorochemon	2019	-59'464.30	-59'464.30			-59'464.30
Investigation pour l'assainissement La Dime	2019	53'576.00	53'576.00			53'576.00
4 radars pédagogiques	2019	21'500.00	21'500.00	21'916.27		-416.27
Etude du réseau routier communal - phase 1	2019	16'800.00	16'800.00	20'355.30		-3'555.30
2 moloks à Villars-sous-Mont	2019	27'833.00	27'833.00	27'833.00		0.00
Endiguements - Le Dâh - étude	2019	15'000.00	15'000.00	2'067.50		12'932.50
subvention - Le Dâh - étude	2019	-10'050.00	-10'050.00			-10'050.00
Endiguements - Ruisseau du Bry - étude	2019	15'000.00	15'000.00	5'195.70		9'804.30
subvention - Ruisseau du Bry - étude	2019	-10'050.00	-10'050.00			-10'050.00
Endiguements - Rio d'Afflon - caisson en bois	2019	28'325.00	28'325.00	28'305.25		19.75
subvention - caisson en bois Rio d'Afflon	2019	-18'978.00	-18'978.00		18'978.00	0.00
Endiguements - Curage ruisseau des Comballes	2019	19'900.00	19'900.00	169.55		19'730.45
subvention - curage ruisseau des Comballes	2019	-13'333.00	-13'333.00			-13'333.00
Endiguements - Trop-plein Les Liapalès	2019	100'000.00	100'000.00	10'812.95		89'187.05
Subvention - Trop-plein Les Liapalès	2019	-67'000.00	-67'000.00			-67'000.00

1	Т	T	Г	Т	T
2019	60'000.00		2'131.40		57'868.60
2019	92'000.00	92'000.00			92'000.00
2019	350'000.00	350'000.00	443'752.81	200'080.00	106'327.19
2019	160'000.00	160'000.00	160'000.00		0.00
2019	162'508.00	162'508.00	69'885.25		92'622.75
2019	-43'876.00	-43'876.00		26'469.00	-17'407.00
2018	180'038.00	180'038.00	190'535.05		-10'497.05
2018	-72'015.00	-72'015.00		76'226.00	4'211.00
2018	45'010.00	45'010.00			45'010.00
2018	-18'004.00	-18'004.00			-18'004.00
2018	-10'500.00	-10'500.00		2'116.80	-8'383.20
2018	407'456.00	157'595.95	142'000.00		15'595.95
2018	-62'236.00	-16'378.30		-18'209.50	-34'587.80
2018	-245'220.00	-69'220.00		58'500.00	-10'720.00
2018	-16'750.00	-16'750.00		16'750.00	0.00
2018	-39'690.00	-39'690.00			-39'690.00
2018	307'853.00	22'119.45	720.10		21'399.35
2017	190'000.00	140'021.90	116'749.50		23'272.40
2017	2'500'000.00	1'790'082.49	1'790'082.49		0.00
2016	50'000.00	32'208.00	28'275.70		3'932.30
2012	350'000.00	43'905.95	19'635.65		24'270.30
	2019 2019 2019 2019 2019 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018 2018	2019 92'000.00 2019 350'000.00 2019 160'000.00 2019 162'508.00 2019 -43'876.00 2018 180'038.00 2018 -72'015.00 2018 45'010.00 2018 -18'004.00 2018 -10'500.00 2018 -62'236.00 2018 -245'220.00 2018 -39'690.00 2018 307'853.00 2017 190'000.00 2016 50'000.00	2019 92'000.00 92'000.00 2019 350'000.00 350'000.00 2019 160'000.00 160'000.00 2019 162'508.00 162'508.00 2019 -43'876.00 -43'876.00 2018 180'038.00 180'038.00 2018 -72'015.00 -72'015.00 2018 45'010.00 45'010.00 2018 -18'004.00 -18'004.00 2018 -10'500.00 -10'500.00 2018 407'456.00 157'595.95 2018 -62'236.00 -16'378.30 2018 -245'220.00 -69'220.00 2018 -39'690.00 -39'690.00 2018 307'853.00 22'119.45 2017 190'000.00 140'021.90 2017 2'500'000.00 1'790'082.49 2016 50'000.00 32'208.00	2019 92'000.00 92'000.00 2019 350'000.00 350'000.00 443'752.81 2019 160'000.00 160'000.00 160'000.00 2019 162'508.00 162'508.00 69'885.25 2019 -43'876.00 -43'876.00 2018 180'038.00 180'038.00 190'535.05 2018 -72'015.00 -72'015.00 2018 45'010.00 45'010.00 2018 -18'004.00 -18'004.00 2018 -10'500.00 -10'500.00 2018 407'456.00 157'595.95 142'000.00 2018 -62'236.00 -16'378.30 2018 -62'236.00 -16'378.30 2018 -245'220.00 -69'220.00 2018 -39'690.00 39'690.00 2018 -39'690.00 -39'690.00 22'119.45 720.10 2017 190'000.00 140'021.90 116'749.50 2017 2'500'000.00 1'790'082.49 1'790'082.49 2016 50'000.00 32'208.00	2019 92'000.00 92'000.00 2019 350'000.00 350'000.00 443'752.81 200'080.00 2019 160'000.00 160'000.00 160'000.00 160'000.00 2019 162'508.00 162'508.00 69'885.25 26'469.00 2018 180'038.00 180'038.00 190'535.05 26'469.00 2018 180'038.00 180'038.00 190'535.05 76'226.00 2018 72'015.00 72'015.00 76'226.00 76'226.00 2018 45'010.00 45'010.00 20'16.80 20'16.80 20'16.80 2018 -18'004.00 -18'004.00 2'116.80 20'16.80 2018 -10'500.00 -10'500.00 2'116.80 20'16.80 2018 -62'236.00 -16'378.30 -18'209.50 20'16.80 2018 -245'220.00 -69'220.00 58'500.00 20'18'50.00 16'750.00 16'750.00 20'18'50.00 16'750.00 16'750.00 20'18'50.00 20'18'50.00 20'19'50.00 20'10'50.00 20'10'50



COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamon

Objet:

4. Construction d'un bâtiment édilitaire

But de la dépense :

- Construire un bâtiment répondant aux normes de sécurité
- Centraliser l'édilité sur un seul site avec des locaux répondants aux besoins actuels
- Améliorer les coûts de fonctionnement de l'édilité d'au moins CHF 32'800.00

Plan de financement :

CHF	1'900'000.00
CHF	150'000.00
CHF	2'050'000.00
CHF	1'900'000.00
CHF	19'000.00
CHF	57'000.00
CHF	7'500.00
CHF	150'000.00
	CHF CHF CHF CHF

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.



COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamon

Objet:

5. Travaux ancienne administration Enney

But de la dépense :

Location de la totalité du 1^{er} étage de l'ancienne administration pour le groupe de jeux Le Petit Bouébo

Travaux de mise en conformité de cet espace pour répondre aux exigences de sécurité du SEJ.

Plan de financement :

- Rubrique comptable : 9441.501.01

Total à financer CHF 40'000.00

Financé par les liquidités 2020.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.



COMMUNE DE BAS-INTYAMON 1667 ENNEY

Message pour les citoyens de Bas-Intyamon

Objet:

6. Etude de projet d'alimentation en eau des alpages communaux et privés région Villars-sous-Mont / Enney

But de la dépense :

Etude de projet d'alimentation en eau des alpages communaux et privés secteur Villars-sous-Mont / Enney

Plan de financement :

- Rubrique comptable : 9460.503.03

Total à financer CHF 30'000.00

Financé par les liquidités de la caisse.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

7. Modification des statuts de l'ARG – financement de l'association dès l'année 2021

Le Fonds régional d'investissement de l'Association régionale La Gruyère ARG a été créé en 1997 avec une alimentation prévue jusqu'en 2020 pour faire face aux projets d'intérêt régional. Parallèlement à ce Fonds, une contribution de fonctionnement pour l'administration de l'ARG est perçue annuellement auprès des communes membres.

Tenant compte des investissements réalisés par le fonds depuis la création de l'ARG et des nouvelles tâches dévolues à la région et à l'administration de l'ARG, une modification de la quotité de financement des contributions d'investissement et de fonctionnement s'avère nécessaire.

Les modifications proposées répondent aux besoins de l'ARG et concordent avec la législation actuellement en vigueur. Elles permettront de poursuivre les travaux nécessaires aux développements futurs de l'Association.



Association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère

8. Message pour l'Assemblée communale

Objet : OPTION GRUYÈRE

Association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère

L'ASSOCIATION

Option Gruyère (ci-après **OG**) confie à la culture, à l'enfance et à la jeunesse un <u>rôle moteur</u> dans les processus d'intégration et d'échanges. La jeune génération est la dépositaire du monde de demain ; l'impliquer dans les réflexions de société par une association intercommunale est nécessaire.

OG est un outil pour la <u>planification régionale</u> et la création de réseaux. La culture est un ferment, celui de notre éducation, de notre mode de penser, de fonctionner, d'interagir et d'assurer le bien-être commun ; plus que jamais, un enjeu majeur dans notre société.

L'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL DE JOUR (CRÈCHES)

OG est une <u>condition indispensable</u> pour donner un statut officiel à un règlement intercommunal relatif aux subventions communales pour les structures d'accueil extrafamilial de jour, un règlement de portée générale défendu par une association intercommunale.

OG est fondamentale pour assurer l'élaboration et l'<u>harmonisation de la politique tarifaire</u> pour les structures d'accueil extrafamilial de jour conformément aux dispositions légales.

OG permet aux communes de ne pas porter seules la gestion de ce dossier.

OG est nécessaire pour fixer les conditions de subventionnement, offrir une grille de référence unique pour le district et assurer le <u>libre choix</u> des structures pour les parents.

LA JEUNESSE

OG apporte un <u>soutien aux communes</u>. Elle développe en régions des programmes du type « FriTime », avec l'impulsion et le soutien de professionnels.

OG, <u>partenaire</u> des Sociétés de Jeunesse et du futur Conseil des jeunes, favorise l'engagement social, l'intégration, l'insertion professionnelle et la participation civique des enfants et des jeunes ; des acteurs capables de s'engager et de s'exprimer sur les enjeux actuels et futurs de notre société.

LA CULTURE

OG favorise la <u>culture professionnelle</u> en Gruyère et sa diffusion.

OG promeut des <u>projets d'envergure régionale</u> en tissant des liens et en valorisant des synergies et des échanges de compétences. Elle coordonne les ressources et la maîtrise de l'offre régionale, notamment par un agenda [www.bulledeculture.ch] et une billetterie [www.labilletterie.ch].

OG <u>implique la population</u> en dynamisant la médiation culturelle et les actions participatives.

OG défend la <u>culture populaire</u>, un atout de notre société multiculturelle et intergénérationnelle.

LE PLAN DE FINANCEMENT

OG investit pour l'avenir.

La contribution annuelle globale représente une augmentation de CHF 7.par habitant la première année par rapport à l'état actuel. Elle peut être adaptée jusqu'à concurrence de CHF 20.- par habitant, moyennant des décisions par étapes.

La contribution annuelle est répartie entre les communes membres à raison de 25% au prorata de la population légale et de 75% au prorata de la population pondérée par l'indice de potentiel fiscal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre soutien en faveur de la constitution d'Option Gruyère, nouvelle association intercommunale pour l'ensemble des communes gruériennes, en adoptant ses statuts.

Mai 2020

Le Conseil communal de Bas-Intyamon

9. Règlement relatif aux émoluments et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Le règlement en vigueur date de juin 2004 et il méritait une mise à jour. En effet, avec le déploiement de la plate-forme FRIAC, les procédures de permis de construire ont été modifiées et le règlement devait être adapté aux besoins.

Il résulte surtout dans la modification des tarifs des contrôles des constructions.

10. Règlement des finances

La nouvelle législation sur les finances communales et son ordonnance vont entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et l'élaboration d'un règlement en la matière s'est avérée nécessaire.

Ledit règlement traite notamment des limites d'activation des biens, soit les engagements financiers attribués au Conseil communal.





HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse Commune de Bas-Intyamon

postale Route de l'Intyamon 36, 1667 Enney

Téléphone 226 921 81 00

Web www.bas-intyamon.ch

HEURES D'OUVERTURE

Matin Après-midi

Lundi FERME 14H00 – 17H30

Mardi 08H30 – 11H30 FERME

Mercredi FERME FERME

Jeudi FERME 14H00 – 19H00

Vendredi 08H30 – 11H30 FERME